

Rétribution unique pour installations photovoltaïques

Informations de paiement et transfert du droit à rétribution

N° du projet:

Lieu du projet (adresse):

1. Adresse de/des ayant/s droit (exploitant/e d'installation)

Toutes les personnes figurant sur la demande de subvention doivent être indiquées. Elles sont considérées collectivement comme exploitant d'installation.

Madame

Monsieur

Société

Nom, prénom ou société:

Rue:

NPA Localité:

Interlocuteur (pour les sociétés):

Téléphone:

E-mail pour la correspondance:

E-mail pour le justificatif de rétribution:

(Veuillez noter que le justificatif de rétribution est envoyé uniquement sous forme électronique)

Si le versement doit être effectué à la/aux ayant/s droit susmentionné/s, le point 2 doit être complété (titulaire du compte identique à l'exploitant/e d'installation susmentionné/e).

Si le versement doit être effectué à un autre bénéficiaire, veuillez passer au point 3 - «Déclaration de cession».

2. Coordonnées bancaires de l'exploitant d'installation (SVP ne pas utiliser un compte crédit construction!)

Nom du titulaire du compte:

(Remplir en caractères d'imprimerie)

Numéro de compte – IBAN:

(IBAN signifie «International Bank Account Number», CH00 0000 1234 5678 9123 4, par exemple)

Votre référence de paiement:

3. Déclaration de cession

Par la présente, l'exploitant/e d'installation susmentionné/e cède son droit au versement de la rétribution unique pour installations photovoltaïques, de manière irrévocable et avec effet immédiat, au/à la bénéficiaire ci-dessous, qui accepte la cession par la signature de la présente déclaration.

Nom, prénom ou société:

Rue:

NPA Localité:

Interlocuteur (pour les sociétés):

Les parties prennent acte du fait que l'art. 34 de l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelable (OEneR) prévoit la possibilité d'une restitution partielle ou intégrale de la rétribution unique, notamment lorsque les exigences applicables à l'exploitation et au fonctionnement de l'installation au sens de l'art. 33 OEneR ne sont pas ou plus remplies. **L'exploitant/e d'installation mentionné/e ci-dessus reconnaît qu'il/elle est responsable de l'exploitation et du bon fonctionnement de l'installation photovoltaïque** et qu'en cas de demande de restitution partielle ou intégrale de la PRU, **le montant intégral de la restitution peut lui être réclamé** et ce indépendamment de la présente déclaration de cession vis-à-vis de Pronovo SA. En cas de changement d'ayant droit, l'exploitant/e d'installation s'engage à informer celui-ci de la présente cession.

Coordonnées bancaires du bénéficiaire

Nom du titulaire du compte:
(Remplir en caractères d'imprimerie)

Numéro de compte – IBAN:

(IBAN signifie «International Bank Account Number», CH00 0000 1234 5678 9123 4, par exemple)

Votre référence de paiement:

E-mail pour le justificatif de rétribution:

(Veuillez noter que le justificatif de rétribution est envoyé uniquement sous forme électronique)

4. Signatures

Par leur signature, les signataires de la présente reconnaissent l'exactitude des données ci-dessus et, le cas échéant, la validité du transfert du droit à rétribution et acceptent les conditions figurant au chiffre 3.

L'exploitant/e d'installation

Lieu, date:

Signature/s:

Nom/s en capitales:

Veillez noter que si plusieurs personnes considérées collectivement comme exploitant d'installation figurent sur la demande de PRU, toutes les personnes mentionnées doivent signer la présente déclaration.

En plus, en cas de déclaration de cession selon le point 3, le/la bénéficiaire

Lieu, date:

Signature/s:

Nom/s en capitales:
(pour les sociétés: l'interlocu)

Veillez noter qu' en cas de cession des droits à des tiers, seuls les formulaires originaux signés seront pris en compte. **Veillez envoyer le formulaire par courrier à:**

Pronovo SA - Dammstrasse 3 - CH-5070 Frick
+41 848 014 014 - info@pronovo.ch - www.pronovo.ch